



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/52/L.12
30 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 97 b) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :
MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR
DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

République-Unie de Tanzanie* : projet de résolution

Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90
en faveur des pays les moins avancés

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 45/206 du 21 décembre 1990, dans laquelle elle a fait sien le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et sa résolution 48/171 du 21 décembre 1993, dans laquelle elle a décidé de convoquer une réunion intergouvernementale de haut niveau pour procéder à un examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action,

Rappelant également sa résolution 50/103 du 20 décembre 1995, dans laquelle elle a rappelé qu'un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action seraient effectués à la fin de la décennie, comme il est prévu au paragraphe 140 du Programme d'action et à l'alinéa c) du paragraphe 7 de la résolution 45/206 de l'Assemblée générale,

Prenant acte du rapport intitulé "Les pays les moins avancés : rapport 1997"¹, établi par la CNUCED, et du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action², qui met en lumière les principales difficultés de développement auxquelles continuent de se heurter les pays les moins avancés,

* Au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.II.D.6.

² A/52/279.

Prenant acte également avec satisfaction des vastes réformes rigoureuses d'orientation, entreprises par les pays les moins avancés et exécutées dans des conditions très difficiles, au prix d'énormes sacrifices pour la société,

Notant avec une profonde préoccupation que, globalement, les pays les moins avancés continuent d'être marginalisés dans le processus de mondialisation et de libéralisation et qu'ils n'ont pas été en mesure d'atteindre beaucoup des objectifs du Programme d'action,

Notant avec une vive préoccupation la tendance négative du flux de l'aide publique au développement vers les pays les moins avancés, la persistance de leur lourd endettement, la baisse de leur part dans les échanges internationaux et leur marginalisation dans les courants mondiaux d'investissement,

Prenant acte des résultats de l'examen annuel, à la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement, des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action, notamment de ses conclusions et de la recommandation qu'il a adressée à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-deuxième session, concernant la convocation d'une troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et des préparatifs de cette conférence,

1. Décide :

a) De convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en l'an 2000 avec le mandat suivant :

- i) Évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 90 au niveau des pays;
- ii) Examiner la mise en oeuvre de mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges;
- iii) Examiner la possibilité de formuler et d'adopter des politiques et mesures nationales et internationales appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive à l'économie mondiale;

b) De convoquer au début de l'an 2000 au plus tard un comité intergouvernemental préparatoire, chargé de préparer la Conférence, en convoquant auparavant trois réunions préparatoires au niveau des experts : deux en Afrique, dont l'une porterait également sur l'Amérique, et la troisième dans la région de l'Asie et du Pacifique;

2. Décide également que la CNUCED sera l'organe principal chargé de préparer la Conférence;

3. Engage tous les gouvernements ainsi que les organisations intergouvernementales et multilatérales à prendre les mesures voulues pour que la Conférence soit dûment préparée et à participer effectivement aux réunions préparatoires susmentionnées;

4. Prie tous les organes, organismes et organisations des Nations Unies intéressés, y compris les commissions régionales et les autres institutions internationales et multilatérales compétentes de soumettre, à titre de contribution au processus préparatoire, des informations et propositions d'action dans leurs domaines de compétence respectifs;

5. Encourage les organisations non gouvernementales et les autres acteurs de la société civile ainsi que le secteur privé à contribuer au processus préparatoire de la Conférence;

6. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le suivi coordonné permanent des récentes grandes conférences mondiales contribue effectivement à la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, compte tenu des mesures en faveur des pays les moins avancés recommandées à l'issue de ces conférences;

7. Prie le Secrétaire général de la CNUCED d'inclure dans les futurs rapports annuels sur les pays les moins avancés des contributions majeures à la Conférence et au processus préparatoire;

8. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les ressources nécessaires soient mobilisées pour la participation de deux représentants au moins de chacun des pays les moins avancés, aussi bien aux travaux du Comité préparatoire qu'à la Conférence proprement dite et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée à sa cinquante-troisième session;

9. Décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session une question intitulée "Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés : troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés";

10. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-troisième session, un rapport intérimaire sur l'état d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
